



Compte-rendu - Atelier IV
« Restitution & Mesures
d'accompagnement »

Projet éolien du Vin Répandu

SOMMAIRE

I.	Préambule.....	3
II.	La concertation du projet du Vin Répandu.....	3
II.1 :	Une concertation en trois temps.....	3
II.2 :	La constitution du groupe de travail.....	4
III.	L’atelier « Restitution & Mesures d’accompagnement ».....	5
III.1	Introduction.....	5
III.2	Le déroulement de l’atelier.....	6
III.2.1 -	Accueil des participants.....	6
III.2.2 -	Présentation de l’atelier.....	6
III.2.3 -	Travail en petit-groupe.....	8
III.2.4 -	Restitution du travail.....	9
III.2.5 -	Clôture de l’atelier.....	10
IV.	Les apports du groupe de travail au projet.....	11

I. Préambule

ENERTRAG¹ travaille à la réalisation d’un projet de parc éolien sur le territoire des communes de AMBLENY, LAVERSINE et SAINT-BANDRY dans le département de l’Aisne.

ENERTRAG est un groupe industriel allemand familial, spécialisé dans la production d’électricité, uniquement à partir de sources renouvelables. Il est présent sur l’ensemble du cycle de vie d’un parc éolien. Ses activités débutent dès la conception du projet avec son équipe de développement, puis trouve les machines les plus adaptées du marché pour produire l’électricité. Il réalise ensuite la maîtrise d’œuvre avec la construction du parc éolien et est présent pendant toute la durée d’exploitation pour réaliser la maintenance du parc éolien à partir d’une de leurs bases de maintenance réparties sur l’ensemble du pays.

Localement, il mène des actions de pédagogie et de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Les chefs de projets animent la concertation sur le terrain avec les acteurs locaux afin de concevoir un projet intégré au territoire, dans le respect des sensibilités spécifiques de chaque site étudié.

II. La concertation du projet du Vin Répandu

II.1 : Une concertation en trois temps

Sur le projet du parc éolien du Vin Répandu, ENERTRAG a mandaté le cabinet de concertation CFPE pour animer la concertation du projet.

Cette concertation se déroule pendant la phase d’études du projet. Elle sert à préparer des décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

Après une première phase d’écoute du territoire qui s’est déroulée du 23 octobre au 2 décembre 2020, réalisée par un tiers, ENERTRAG et CFPE débutent la concertation par une permanence publique sur les trois territoires d’accueil du projet le vendredi 23 avril et samedi 24 avril 2021, à l’issue duquel est constitué un groupe de travail.

¹ Également nommée le porteur de projet ou le développeur dans la suite de ce document.

Ce groupe de travail a pour objectif de suivre le projet tout au long de son développement, en apportant sa connaissance du territoire au porteur de projet qui, lui, explique ses choix au groupe de travail, facilitant ainsi le dialogue et la transparence.

Ainsi, quatre ateliers sont ainsi définis :

- Le premier, nommé « *Découverte du projet* », s’est tenu le 01 juillet 2021. Il présentait comment le site a été découvert, le planning de développement du projet. Il a permis également de répondre à de nombreuses questions sur le projet en lui-même et sur l’éolien, en général ;
- Le deuxième, nommé « *Connaissance du territoire* », s’est tenu le jeudi 04 novembre 2021. L’objet était de partager la connaissance fine du territoire à travers la définition de 3 points de mesure de son et 5 points à partir desquels des prises de vue seront réalisées pour les simulations paysagères ;
- Le troisième, nommé « *Implantation* », s’est tenu le jeudi 17 mars 2022. Sa finalité est de donner la parole aux participants afin qu’ils partagent avec le porteur de projet les éléments particuliers de leur territoire à prendre en compte pour implanter les éoliennes, et également, ce qui est important pour eux à considérer dans les choix de l’implantation possible du projet.
- Un quatrième, nommé « *Restitution et Mesure d’Implantation* », s’est tenu le mercredi 01 juin 2022, objet du présent compte-rendu ;

II.2 : La constitution du groupe de travail

Les personnes invitées à participer à ce groupe de travail sont choisies par le cabinet CFPE.

A noter que quelques personnes ont refusé de participer au groupe de travail pour des raisons de charge de travail ou de disponibilité.

Le groupe de travail est alors constitué des personnes suivantes :

- Jean-Marie BOUVIER – maire d’AMBLENY ;

- Jean-Marc BIONNE – 1^{er} adjoint au conseil municipal d’AMBLENY ;
- Michel DUFOUR – habitant d’AMBLENY ;
- Aline DESTRI – maire de LAVERSINE ;
- Francine GAYARD – adjointe au conseil municipal de LAVERSINE ;
- Christelle PARIENTI – habitante de LAVERSINE ;
- Gisèle PERCHAT – habitante de LAVERSINE
- Jean-Yves SEZNEC – maire de SAINT-BANDRY
- Stephen SMALLWOOD – habitant de SAINT-BANDRY ;
- Christian RAGOWSKI - habitant de SAINT-BANDRY et chasseur ;
- Jean-Louis & Simone TOUPILLIER – habitants de SAINT-BANDRY ;
- Yveline DELVAL – Vice-Présidente à l’intercommunalité de RETZ EN VALOIS.

III. L’atelier « Restitution & Mesures d’accompagnement »

III.1 Introduction

L’atelier « Restitution et Mesures d’accompagnement » s’est déroulé le mercredi 01 juin 2022 de 19h00 à 21h00 dans la salle de la Vigne Catherine d’Ambleny.

Pour faire suite à la modification de la date de tenue de l’atelier, les membres du groupe sont avertis de l’atelier « *Restitution / Mesures d’accompagnement* » par un courrier électronique le 17 mai 2022. Certains membres du groupe ne possédant pas de mail sont avertis par appel téléphonique.

Sont excusés ou absents :

- Yveline DELVAL
- Aline DESTRI ;
- Michel DUFOUR ;
- Francine GAYARD ;
- Gisèle PERCHAT.
- Christelle PARIENTI ;
- Christian RAGOWSKI ;
- Simone & Jean-Louis TOUPILLIER.

Le porteur de projet, ENERTRAG, participe également à cet atelier. Il est représenté par :

- Florian BOLTER - Responsable du projet éolien de Vin Répandu,
- Mariele ABOU KHALIL, stagiaire.

La réunion a duré 1h30 environ et est animée par Delphine CLAUD, facilitateur & médiateur environnemental, du cabinet CFPE.

III.2 Le déroulement de l’atelier

L’atelier se déroule en quatre temps :

- ① Accueil des participants ;
- ② Présentation de l’atelier ;
- ③ Travail en petit groupe ;
- ④ Clôture de l’atelier.

III.2.1 - Accueil des participants

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projet et l’animatrice. Après avoir élargé, ils sont invités à prendre place autour l’une des deux tables qui sont mises à leur disposition.

III.2.2 - Présentation de l’atelier

Après quelques mots de remerciement pour leur présence, l’animatrice présente les représentants du porteur de projet avant de le faire pour elle-même.

Elle situe ensuite l’atelier « *Restitution & Mesures d’accompagnement* » dans le processus de concertation de ce projet. Il s’agit du dernier atelier d’une série de quatre dont le premier a débuté en juillet 2021.

L’objectif de cet atelier a pour objet de :

- Faciliter la rencontre et les échanges directs entre le porteur de projets et les habitants du territoire ;
- Restituer le travail et les apports de la concertation mise en place sur le projet ;

- Initier une première réflexion sur les mesures d’accompagnement du projet de parc éolien.

L’animatrice poursuit en s’appuyant sur une présentation Powerpoint qui s’articule de la manière suivante :

- Bilan de la concertation des différents ateliers

Elle reprend en quelques mots les apports des différents ateliers et ouvre sur le bilan du dernier atelier « *Implantation* » à savoir :

- **limiter l’impact visuel :**
 - Choix du modèle le plus petit (180 m) ;
 - Disposant les éoliennes sur des lignes droites ;
- **Répartition équitable entre les territoires communaux ;**
- **6 – le nombre d’éoliennes acceptable sur le territoire.**

- Temporalité du dossier

Les grandes étapes de développement d’un projet éolien sont présentées. Pour le projet de Vin Répandu, la phase d’études se poursuit et le dossier de demande d’autorisation sera déposé courant de l’automne 2022.

- Présentation du projet :

Le projet retenu par le porteur de projet est constitué de 4 éoliennes : deux éoliennes sur le territoire d’Ambleny et deux éoliennes sur le territoire de Saint-Bandry, d’orientation générale Nord-Est / Sud-Ouest.

Le modèle envisagé pour équiper ce projet est une éolienne dont la hauteur bout de pale est de 200 m.

L’éolienne la plus proche de la première habitation est à plus de 1 km.

La perception du projet, dans l’environnement proche, à travers des photomontages, n’est pas présentée. Le porteur de projet attend une autorisation afin de confirmer

ou d’infirmier la position d’une éolienne qui sera éventuellement déplacée de plusieurs dizaines de mètres.

□ Apport du projet s’il se réalise au territoire

Quelques chiffres sont donnés sur le projet :

- Il répond à la consommation électrique de 15 000 foyers (avec chauffage) ;
- Il permet d’éviter 148 000 tonnes de CO₂ par an ;
- Il permet de percevoir un revenu fiscal à hauteur de 22 000 €/an, environ, pour chacune des communes d’accueil.

A l’issue de cette présentation, le travail en petit-groupe est initié.

III.2.3 – Travail en petit-groupe

Compte-tenu du nombre de participants, ces derniers sont réunis en un seul groupe autour des deux animateurs du porteur de projet ENERTRAG. Ce travail dure environ une trentaine de minutes pour la définition des mesures et une quinzaine de minutes pour leur hiérarchisation.

Le groupe désigne un rapporteur, autre que l’animateur, pour restituer le travail qui vient d’être fait à l’ensemble des participants de l’atelier. Le travail attendu est d’initier une première réflexion sur les mesures d’accompagnement du projet de parc éolien.

De manière générale, les mesures d’accompagnement ne s’inscrivent pas dans un cadre réglementaire ou législatif obligatoire. Elles cherchent à favoriser l’insertion des parcs éoliens sur les territoires. Elles ne doivent pas être dépourvues de lien avec les effets attendus du parc.

Elles peuvent être proposées et financées, en totalité ou en partie, par le maître d’ouvrage en complément des autres mesures (Evitement, Réduction, Compensation) pour renforcer leur pertinence ou leur efficacité mais ne peuvent en aucun cas s’y substituer.

Cependant, dès lors qu’elles sont prescrites dans l’acte d’autorisation, le maître d’ouvrage est réglementairement tenu de les mettre en œuvre.

Les participants vivent leur territoire et sont à même de suggérer les projets les mieux adaptés à leur lieu de vie. Il est demandé aux participants de proposer 5 mesures d’accompagnement et de les classer par ordre de priorité : de la plus prioritaire à la moins prioritaire. Les participants vivent leur territoire et sont à même de suggérer des projets les mieux adaptés à leur lieu de vie.

La mise en œuvre de ces pistes de réflexion sont conditionnées à :

- La vérification de leur faisabilité technique et administrative par le porteur du projet ;
- L’autorisation du projet ;
- L’existence d’un lien avec les questions énergétiques ou environnementales et le projet ;
- L’accord des élus qui restent décisionnaires sur la mise en œuvre de ces mesures sur leur territoire.

III.2.4 – Restitution du travail

La restitution du travail réalisé est collective. Les mesures d’accompagnement proposées par les participants, classées par ordre de priorité, sont les suivantes :

- ① Participer l’isolation pour les bâtiments communaux permettant de limiter les déperditions énergétiques et par conséquent de diminuer le cout des dépenses énergétiques pour la commune ;
- ① Contribution annuelle à la diminution de la facture électrique des foyers ;
- ② Mise en place de bornes électriques dans chaque commune d’accueil afin de faciliter la recharge des véhicules électriques ;
- ③ Mettre en place une piste cyclable ou piétonnière afin de favoriser la mobilité douce sur le territoire notamment entre Saint-Bandry, Courtançon et Ambleny. Cette action assurera également la sécurité des personnes l’empruntant.

A noter que les deux premières mesures sont placées sur le même niveau d’importance par les participants. C’est pourquoi le même numéro ① est attribué. Lors de cette réflexion, d’autres thèmes sont évoqués :

- L’assainissement dont la compétence est détenue par l’intercommunalité ;
- Une répartition de la fiscalité intercommunale, différente de celle d’aujourd’hui, notamment vis-à-vis des communes riveraines au projet éolien (participation aux travaux de ces communes, à titre d’exemple).

III.2.5 – Clôture de l’atelier

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s’exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation. Ils font part des éléments suivants :

- « *Nous avons fait une bonne révision de tout ce qui a été fait ; de voir un petit peu l’avenir* » ;
- « *Les gens voient plutôt le côté négatif et cet atelier permet de voir le côté positif. Concrètement, pour moi, cela va améliorer le cadre de vie, parce que vous aurez ça ou ça.* » ;
- « *Il est dommage que les habitants ne puissent pas bénéficier de la production d’électricité, directement chez eux.* » ;
- « *Les élus sont fondamentalement plus aptes à utiliser une enveloppe financière car ils y sont habitués au travers des différents projets qu’ils ont menés.* »

La réunion se clôture en rappelant que :

- Le présent atelier fera l’objet d’un compte-rendu qui sera transmis sous un mois à tous les membres du groupe de travail. Il sera mis à disposition à la mairie tout comme sur le site internet dédié au projet ;
- Un bilan de concertation sera dressé et disponible dans le dossier de demande d’autorisation. Ce bilan reprendra l’ensemble des actions mises en place lors de ce projet.

Les participants sont ensuite invités à un moment de convivialité et à prolonger autour d’un verre les échanges entre eux ou directement avec le porteur de projet.

IV. Les apports du groupe de travail au projet

Florian BOLTER retient tout le travail mené lors des ateliers pendant cette phase de concertation du projet et qui a amené à l’implantation retenue sur le projet.

Cet atelier a également permis d’initier une première réflexion sur les mesures d’accompagnement, orientées essentiellement vers la sobriété énergétique et la facilitation à l’accès énergétique.

Certaines des mesures proposées peuvent s’inclure dans le dossier de demande d’autorisation. Florian BOLTER étudie avec les bureaux d’études leur faisabilité technique, administrative et juridique.